

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

12 MAI 2026

ID : 026-212601439-20260507-2026_46-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 07 Mai 2026

**DEPARTEMENT DE LA
DROME**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Date de la convocation

30/04/2026

L'an deux mille vingt-six-----
le 07 mai à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M ORLOWSKI François

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CHAMPAVÈRE Aurélian, CHAUMONT-DUCHEMIN Valérie CLUZEL Virginie, FÉRÈRE Dominique, FONTAINE Laurent, GROS Anne-line, LAVAL Fabrice, MONZON Morgane, ORLOWSKI François, PERUCCA Odile, POPELARD Elodie, RICHAUD Florian.

Absents excusés : CHERON Aurélie

Pouvoirs : CHERON Aurélie à GROS Anne-line

Secrétaire de séance : MONZON Morgane

N° 2026-46

Objet : Autorisation donnée au Maire de lancer une consultation en procédure adaptée (MAPA) pour la réhabilitation d'une ancienne cantine en salle de classe et salle de motricité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (MAPA),

Considérant la nécessité d'adapter les équipements scolaires aux besoins de la commune,

Considérant que l'ancienne cantine peut être réhabilitée afin d'accueillir une salle de classe et une salle de motricité,

Considérant que le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à **947 190 € hors taxes**, incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre, les missions de contrôle technique, la coordination SPS et les frais annexes,

Considérant que ce montant permet le recours à une procédure adaptée pour la passation des marchés correspondants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- D'approuver le projet de réhabilitation de l'ancienne cantine en salle de classe et salle de motricité ;
- D'autoriser le Maire à engager l'opération pour un montant estimatif global de **947 190 € HT** ;
- D'autoriser le Maire à lancer les consultations nécessaires selon une procédure adaptée (MAPA), conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
- De préciser que les marchés pourront être allotés (travaux, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, etc.) si nécessaire ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le **12 MAI 2026**

ID : 026-212601439-20260507-2026_46-DE



Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 12 mai 2026

Le Maire,

François ORLOWSKI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr